



**ENFORCEMENT
BRANCH**
Wildlife Enforcement



**DIRECTION GENERALE DE
L'APPLICATION DE LA LOI**
Application de la loi sur la faune

Direction de l'application de la loi sur la faune, région du Québec



Yves Raymond Coordonnateur régional des opérations

Octobre 2017



Objectifs de la présentation

- ***Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales***
 - Sanctions administratives pécuniaires (SAP)
- **Résumé des opérations d'importances**



Qu'est-ce qu'une sanction administrative pécuniaire?

- Une SAP est une mesure intermédiaire qui se situe à mi-chemin entre un avis de non-conformité et une poursuite pénale, mais avec un champ d'application plus large que le régime de contraventions.
- Les SAP sont similaires aux sanctions pénales, mais sont imposées par les autorités gouvernementales au lieu d'être imposées par un tribunal suite à des poursuites judiciaires.
- Le régime de SAP est un outil supplémentaire de conformité à la disposition des agents de la faune d'ECCC.



Pénalités maximales

- **Le montant d'une SAP peut varier de 200 \$ à 25 000 \$ en fonction du type d'infraction et de l'identité du contrevenant (individu/entreprise, navire ou bâtiment ou aéronef), ainsi de la présence de facteurs aggravants.**
 - **Personne physique : 5 000\$**
 - **Autre personne, navire ou bâtiment : 25 000\$**



Types de violation, A, B ou C

- **Les pénalités de type A sont celles qui touchent des questions de non-conformité moins graves et typiquement de nature administrative, comme de ne pas respecter une exigence de déclaration ou de ne pas conserver de la documentation requise par règlement.**
 - Ex: Registre des taxidermistes ou aviculteurs qui n'est pas à jour.
- **Les pénalités de type B sont celles qui touchent des questions de non-conformité plus grave, et qui sont susceptibles de causer un dommage à l'environnement ou constituent une entrave à l'autorité.**
 - Ex: Un individu est pris sur le fait chassant les oiseaux migrateurs considérés comme gibier, avec un fusil pouvant contenir plus de trois cartouches.
- **Les pénalités de type C désignent les questions de non-conformité les plus sérieuses qui, par leur nature, causent toujours des dommages à l'environnement.**
 - Ex: rejeter une substance nocive pour les oiseaux migrateurs dans des eaux ou une région fréquentée par ces oiseaux.



Montants des pénalités

Identité du contrevenant	Type de violation	Montant de la pénalité de base (\$)	Antécédents de non-conformité (\$)	Dommages environnementaux (\$)	Avantage économique		Pénalité maximale (\$)
					Uniquement le coût financier évité d'obtenir une autorisation requise (\$)	Autre avantage économique présent (\$)	
Individu	A	200	600	300	50	200	1 300
	B	400	1 200	600	100	400	2 600
	C*	1 000	3 000	0	250	1 000	5 000
Autre personne, navire ou bâtiment	A	1 000	3 000	1 500	250	1 000	6 500
	B	2 000	6 000	3 000	500	2 000	13 000
	C*	5 000	15 000	0	1 250	5 000	25 000

Source: Annexe 4 du Projet de Règlement et Étude d'impact réglementaire du Règlement sur les pénalités administratives en matière d'environnement

* Par leur nature, les violations de type C impliquent nécessairement des dommages à l'environnement. Aucune pénalité supplémentaire ne peut donc être imposée au montant de base pour ce facteur aggravant pour les violations de type C.





Processus de révision

- Une personne qui reçoit une SAP peut, dans un délai de 30 jours, demander au réviseur-chef qu'il révise le montant de la pénalité ou les faits entourant la violation présumée, ou les deux.
- Le réviseur chargé de la révision peut citer toute personne à comparaître devant lui et ordonner à celle-ci de produire une déclaration orale ou par écrit. De plus, le réviseur peut ordonner à toute personne de produire toute pièce jugée nécessaire pour la révision
- Le réviseur doit rendre sa décision par écrit dans les 30 jours suivant la fin de la révision et remet sans délai une copie de la décision et des motifs au ministre et à la personne



Recouvrement des pénalités

- Le procès-verbal comprend des instructions sur la façon de payer la pénalité, l'endroit où envoyer le paiement et les modes de paiement acceptables
- La somme reçue par le Receveur général en paiement d'une SAP sera créditée au Fonds pour dommages à l'environnement
- Les auteurs d'infractions qui ne paient pas la pénalité dans le délai de 30 jours seront contactés par la Direction générale des finances d'ECCE.



APPLICATION DE LA
LOI SUR LA FAUNE

WILDLIFE
ENFORCEMENT



Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada



Résumé des opérations d'importances

- **Mai 2017, Opération cueillette illégale d'œufs**
 - Saisie de 189 œufs (eider à duvet et goéland argenté)
 - Le processus est encore en enquête
- **Septembre 2017, Opération appâtage illégale, Lac St-Jean**
 - Opération sur deux années.
 - Environ 35 infractions seront déposées sous peu
- **Septembre 2017, Opération appâtage illégale, région de Rigaud**
 - près de 60 constats d'infractions concernant 31 personnes
- **Octobre 2017, Opérations appâtage à suivre...**